



Colloque à la cour de cassation le 29 novembre 2018

« L'USAGE DES ARMES A FEU PAR LES FORCES DE SECURITE »

13h30 : accueil

14h00 / allocution d'ouverture

Ambassadeur Jean-Paul LABORDE, directeur du Centre d'Expertise Lutte contre le Terrorisme

14h15 / Rapport introductif : les évolutions de la législation avant la loi du 28 février 2017

14h35 / table ronde : La loi du 28 février 2017

Modérateur : M. Ronan Doaré, directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan

- Code de sécurité intérieure : enjeux légaux de la réforme
- Les apports de la loi du 28 février 2017

16h05 / pause

16h15 / table ronde : quelle évolution pour les autres acteurs de la sécurité : police municipale, sociétés privées ?

Modérateur : M. Gilles Guiheux, directeur du centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan

- Présentation du rapport parlementaire « d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale
Mme Alice THOUROT, député de la Drôme.
- La proportionnalité entre besoin de répondre à une menace immédiate et délégation d'une fonction régaliennne au domaine privé
- Vers une « banalisation de la présence armée dans l'espace public » ?

17h45 / conclusion

18h00 / fin du colloque